

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2026-12

Nombres de conseillers : 11

Présents : 11

Absents : 0

Le vingt et un mars deux mille vingt-six (21/03/2026)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, régulièrement convoqué par Mme Marie-Noëlle LAVILLE, maire sortante, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, maire.

Présents : Ms CHARENSOL Alain – CROUZET Denis — JAMMES Patrick – LAZZARONI Florent – ROBERT Gilles

Mmes JEANTET LONG Sophie – LAFFONT Marie-Yvonne – LAVILLE Marie-Noëlle – SAIMMAIME Isabelle – SARTRE Marie

Absent(s) excusé(s) CRU Sébastien

Absent(s) :

Pouvoirs :

Convocation expédiée le : 17 mars 2026

Secrétaire de séance : SARTRE Marie

OBJET : LECTURE ET TRANSMISSION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Vu la charte de l'élu local LOI n°2025-1249 du 20 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local – article 9

Considérant la lecture faite par la maire des articles L. 1111-13 et L. 1111-14

Considérant la distribution ce jour de ces articles et l'envoi par mail le 17 mars de la charte et du chapitre III

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

CONFIRME la lecture et la transmission de la charte.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire

LAVILLE Marie-Noëlle



La secrétaire,

SARTRE Marie

